

(229.1)

2017

~~2023~~

L'ÉGLISE D'HAÏTI EN RÉGIME DE DICTATURE.

par LUC PEREZ

La dictature qui s'est développée dans la République d'Haïti depuis l'accession au pouvoir, le 22 septembre ~~1956~~ 1957 de François DUVALIER ne pouvait éviter un affrontement avec l'Église, dans la mesure où cette dictature, dans la logique de son action, prétendait tout contrôler et dans la mesure où cette Église voulait sauvegarder sa liberté d'expression, son unité et sa vie propre.

En fait, très tôt, le régime du dictateur DUVALIER prit des mesures contre certains membres du clergé, coupables à ses yeux de sympathies avec l'opposition, de sermons ~~x~~ à l'esprit trop critique ou simplement <sup>à l'occasion</sup> de conflits locaux avec des membres du gouvernement ou de la milice civile.

C'est ainsi qu'en août 1959, le gouvernement Duvalier prit un décret pour expulser le R.P. Étienne GRIENENBERGER, supérieur des Pères du Saint-Esprit et le R.P.

MARREC, curé de Saint-Marc, dont l'influence sur la population, soit à Port-au-Prince, soit à Saint-Marc déplaisait au régime. [A cette occasion, une manifestation religieuse à la cathédrale de Port-au-Prince fut dispersée par la police qui intervint à l'intérieur du sanctuaire à grand renfort de bâton.

Depuis lors, la voie était ouverte qui allait permettre

282.7294

1924

dans les années à venir, de "mettre l'Eglise au pas" selon l'expression d'un membre du gouvernement. En ~~xxxx~~ octobre 1960, l'archevêque de Port-au-Prince, Mgr François POIRIER fut expulsé : à l'occasion de la grève des étudiants de l'université, il aurait apporté son soutien matériel "aux communistes" (sic). Quelques mois plus tard, en Janvier 1961, l'évêque auxiliaire, un Haïtien, Mgr ~~xxxx~~ Rémy AUGUSTIN, qui devait publier dans le journal catholique LA PHALANGE, un communiqué relatif à un décret ~~qui~~ enjoignant à tous les maîtres d'école de dénoncer à la police tous les élèves qui seraient absents en classe, fut tiré de son lit en pleine nuit par la police, gardé en prison et acheminé à l'avion, en même temps que tous les prêtres travaillant à l'archevêché et le R.P. BETTEMBOURG, supérieur des Pères du Saint-Esprit, accusé d'être le conseiller de Mgr Augustin.

Le ~~journal~~ quotidien catholique LA PHALANGE était fermé. L'archevêché était vidé.

En 1963, ce fut le tour du diocèse des ~~xxxxxxx~~ GONAIVES: ~~et~~ déjà, l'évêque, Mgr Paul ROBERT, se trouvait en résidence surveillée à ~~xxxx~~-Le Lion-Ville. ~~xxx~~ Le gouvernement s'étant avisé que les prêtres du diocèse des Gonaives omettaient la prière pour le président de la République prescrite, selon les accords concordataires, à la fin de la messe, en fit une question de principe, et inversement. Une douzaine de prêtres, ainsi que Mgr ROBERT, furent expulsés.

En Janvier 1964, le R.P. Paul LARAME, s.j., directeur de Radio-Manrèse, fut appréhendé à l'aéroport, alors qu'il revenait de mettre au point un projet de radio éducative

avec la fondation allemande MISEREOR. Un décret expulsait tous les membres de la Compagnie de Jésus, indistinctement: les professeurs du Grand Séminaire, le personnel de la Villa Manrèse, les pères en paroisse, en tout 18 Jésuites (canadiens), furent emmenés manu militari à l'avion. Le Grand Séminaire était fermé et les séminaristes Haitiens dispersés dans leur paroisse respective, avec obligation de se présenter tous les jours au poste de police le plus proche.

Enfin, le chanoine Claudius ANGENOR, qui depuis le départ de Mgr AUGUSTIN avait été chargé de l'administration de l'archidiocèse de Fort-au-Prince et qui jusqu'alors ~~régnait~~ bénéficiait de la sympathie ouverte du président DUVALIER et de son gouvernement, fut mis en résidence surveillée, en juin 1964 : il avait, ~~été~~ au cours du Te Deum solennel qui marquait le ~~moment~~ mandat à vie que s'était octroyé le dictateur, ~~demandé~~ demandé au Président de faire un geste en faveur des prisonniers politiques...

Au total, sur un ensemble de ~~5000~~ 462 prêtres que comptait l'Eglise d'Haiti en 1959, plus de 53 ont été expulsés, dont 3 évêques. A l'exception des 18 Jésuites ~~et~~ Canadiens tous les autres ~~étaient~~ étaient de nationalité française. Dans ce nombre, on ne compte pas ceux qui n'ont pas pu rentrer en Haiti, faute de visa, ou ceux qui n'ont pas voulu y rentrer, étant donné les conditions d'insécurité. Sans être lui-même expulsé, le Nonce Apostolique, Mgr Ferofino, avait quitté le pays en ~~xxx~~ octobre 1962, à la

suite de l'expulsion de Mgr Robert. Un certain nombre de séminaristes Haitiens ont pu se rendre au Canada ou en France pour achever leur études théologiques.<sup>(1)</sup> En octobre 1965, un groupe de prêtres canadiens, de la congrégation des Pères de Saint-Viateur ont rouvert le Grand Séminaire de Port-au-Prince avec un nombre limité d'élèves.(32).

+ +  
++

Tels sont les faits principaux, dans leur sécheresse. L'archidiocèse de Port-au-Prince est sans évêque depuis 6 ans ; le diocèse des Gonaïves qui compte 600.000 habitants est sans évêque depuis 4 ans et ne compte plus que 17 prêtres. Le quotidien catholique a été fermé. Deux revues animées par un groupe de jeunes prêtres haitiens la revue de pastorale EGLISE EN MARCHÉ et la revue culturelle ROND-POINT ont dû fermer en février 1964. Le Grand Séminaire, après avoir été fermé pendant un an et demi, fonctionne au ralenti, selon un régime provisoire. Il faudrait, de plus, toute une chronique pour rendre compte de tous les incidents qui marquent la vie de chaque jour : l'insécurité, la peur, les tracasseries des autorités locales, en particulier des membres locaux de la milice civile (les "Tonton-Macoute"), les fouilles, les suspicions, les menaces, l'impossibilité de faire des projets à long terme, bref, tout ce qui compose

L'université n'a pas d'aumônier. Les syndicats d'inspiration chrétienne ont été dissous.

la vie actuelle du peuple haïtien.

xi D'une façon plus profonde, il s'agit maintenant de voir, au coeur des faits, ce qui est en cause, d'en déterminer le sens, et peut-être, de dégager certaines leçons pour l'avenir ou pour les autres pays frères d'Amérique latine. Nous essayerons de la faire dans une ~~xi~~ série de propositions dont chacune sous-entend les autres.

1.-Logique d'une dictature absolue : L'Eglise par son réseau de paroisses qui couvre tout le pays, par son caractère fortement hiérarchisé, par l'influence qu'elle exerce sur les personnes et les familles, représente, pour une dictature, une "zone de liberté" à contrôler. Il faut donc l'acculer "à la sacristie", en essayant d'éliminer au maximum ses zones d'influence sur la vie réelle (moyens d'information comme le journal et la radio, centres universitaires, syndicats, groupements de jeunesse...). Il faut d'autre part, briser son unité et éviter une possibilité de mobilisation des consciences sur des principes clairs. D'autre part, exercer une pression constante sur les individus, par des ~~favorables~~, faveurs, des menaces, des sanctions.

Duvalier étant arrivé au pouvoir de par la volonté d'une fraction de l'armée, et ne pouvant justifier, au bout de huit ans de gouvernement, d'aucune idéologie précise, ni d'aucun plan de développement économique ou de réformes cohérent, ne pouvait subsister qu'en appliquant jusqu'au bout et sans faiblesse la terreur. Il ne faut ~~pas~~ donc pas voir dans sa politique vis-à-vis de l'Eglise un fondement

~~idé~~ idéologique quelconque. Il se sert de l'Eglise dans la mesure où elle peut lui servir; il élimine les dangers réels ou potentiels d'indépendance / ou de critique venant de gens d'Eglise ou de mouvements animés par des chrétiens (comme syndicats, mouvements universitaires, groupements de jeunesse), comme il le fait pour toutes les autres institutions du pays : l'armée, le corps professoral, la banque, le commerce, les syndicats, etc... Dans la mesure même où cette dictature se révèle impuissante à résoudre les problèmes cruciaux du sous-développement ( revenu par capita : \$60 par an; taux d'analphabétisme : 85%; proportion de la population rurale : 85%; budget de l'état : 18 millions <sup>US</sup> pour 5 millions d'habitants...), et qu'elle <sup>est</sup> acculée, en permanence, à des démonstrations arbitraires de terreur nue, elle est d'autant plus chatouilleuse sur les signes de prestige, sur les manifestations publiques de soumission et ne tolère aucune critique "attentatoire à la souveraineté de l'Etat". Avec Duvalier, le pouvoir exercé de façon absolue et sans limites, n'a d'autre justification que lui-même et se crée son propre droit, au fur et à mesure des besoins.

2.-L'importance des questions de personnes : Dans un aussi petit pays qu'Haiti, les questions de personnes jouent un rôle primordial et rarement les questions de fond ~~ont~~ ont l'importance des affaires de prestige, des signes extérieurs. Duvalier a fait partie du groupe ~~réunies~~ nommé LES GRIOTS qui, sous l'occupation américaine et se réclamant des travaux de Jean PRICE-MARS, ont préconisé "le retour à l'Afri-

que". Un tel mouvement comportait l'étude du vodou: mais ~~il est certain~~ il est certain que, dans le cas de Duvalier, il s'agissait de bien plus que d'étudier le vodou. Arrivé au pouvoir, il a utilisé l'influence des prêtres du vodou sur le peuple (les "houn-gans"); il pratique lui-même le vodou et il est difficile à l'heure actuelle dans quelle mesure certains de ~~certain~~ ses actes à l'égard de l'Eglise ne sont pas motivés par des exigences venant ~~de~~ de la pratique du ~~vodou~~ vodou et de la magie. En tout cas, certaines expulsions, en particulier celles de Mgr Robert et des prêtres des Gonaives doivent se juger à la lumière de l'attitude extrêmement rigoureuse que ~~ils~~ <sup>cert-ci</sup> avaient prise, depuis la "campagne anti-supertitieuse" de 1942 contre le vodou.

Il ne faut donc pas voir, en dehors de ce cas précis, une attitude idéologique claire de la part de gouvernement de Duvalier à l'égard de l'Eglise. Il mettra en résidence surveillée ~~le~~ le vicaire de la cathédrale de Port-au-Prince parce qu'il ne s'est pas incliné devant lui. Il expulsera les prêtres qui refusent de dire la prière pour le président après la messe. Il éliminera tout ce qui peut avoir une influence indépendante. Mais, en même temps, il enverra de l'argent à des œuvres, des institutions, des prêtres, des religieuses. Il assistera au Te Deum rituel ( bien qu'en principe, il soit excommunié depuis l'expulsion de Mgr Poirier). Il enverra une délégation au couronnement de Paul VI, de laquelle faisait partie le chanoine Claudius ANGENOR, administrateur de l'archidiocèse. Il ira assister

en personne a l'installation d'un curé haitien dans une paroisse huppée de la ville. Il recevra les voeux du clergé le 1er janvier. Il sera invité aux fêtes des paroisses. Rien de ceci n'est rationnel. Précisément la raison n'a rien à voir a ceci. Il s'agit d'une volonté quasi mystique d'incarner le pouvoir absolu <sup>(s'exerçant empiriquement mais rigoureusement)</sup>. Tout cela serait ridicule ne serait-ce les centaines de morts ~~aux~~ et de torturés qui en payent le prix et l'inutilité grotesque de ces démonstrations dans ce pays le plus pauvre d'Amérique.

### 3.-Les faiblesses d'une Eglise concordataire :

D'~~après~~ après le concordat de 1860, le Président (qu'il soit catholique ou pas, excommunié ou pas), nomme les évêques, doit donner son approbation pour la nomination des curés, a droit a des Te deum solennels dans toutes les églises paroissiales les jours de fête; tous les dimanches et fêtes d'obligation, on récite la prière spéciale pour le Président à l'issue de la messe. Les évêques ont droit a un traitement spécial; les pretres recoivent une allocation mensuelle de \$30 dollars.

D'autre part, sur les 400 prêtres que comptent à l'heure actuelle les 5 diocèses d'~~aux~~ Haiti, 110 seulement sont Haitiens; les autres sont, par ordre d'importance : français, canadiens, belges, américains. Les 5 évêques sont étrangers : 3 français, 1 canadien, 1 américain.

Enfin, il a toujours existé une tradition de soumission à l'autorité civile payée de faveurs et de privilèges.

L'encens n'a jamais été menagé aux chefs d'état haitiens, ~~xx~~ ainsi que les courbettes et l'eau bénite. Un futur chef

d'Etat n'a-t-il pas été accueilli à la cathédrale par l'évêque en ces termes : "Es-tu celui qui doit venir, ou devons-nous en attendre un autre ?"

Donc, il était facile pour un gouvernement tel que celui de Duvalier de jouer du concordat et de la tradition comme d'un instrument de "mise au pas" de l'Eglise.

D'abord, la frustration d'un clergé haïtien à qui jusqu'alors n'avait été accordé aucun poste de commande, aucune cure principale, fut exploitée au maximum. Au fur et à mesure des expulsions et des pressions, le gouvernement s'arrangeait pour que les places vacantes fussent occupées par des prêtres haïtiens, selon des critères propres à lui et non pas forcément analogues à ceux de l'Eglise. Il en est résulté, de la part des certains membres du clergé haïtien une compromission de facto et quelquefois affective avec le régime. Certains prêtres sont publiquement qualifiés de "Tontons-Macoute". D'autres, pour vivre et survivre, font risette avec les autorités du coin qui viennent au presbytère, à l'occasion des fêtes, boire le vin blanc, à grands renforts de revolvers, mitraillettes et fusils.

Ce côté "nationaliste" de la politique gouvernementale explique en partie la diplomatie de la nonciature qui jusqu'à un certain moment espérait le remplacement des évêques par des Haïtiens acceptables. Malheureusement, le droit de nomination du gouvernement veut s'exercer en faveur de certains éléments dont le moins qu'on puisse dire est qu'ils feraient difficilement bonne figure.

Mais la tradition de silence soumis, le manque d'unité de la hiérarchie où jouent des querelles de nationalité, le

caractère étranger de la majorité du clergé ont fait qu'aucune position nette n'ait été prise durant ces 8 ans de dictature, même au moment où les droits humains ont été foulés au pied de façon dramatique. Des familles entières ont été assassinées publiquement, à Port-au-Prince et à ~~à Jérémie~~ Jérémie, sans qu'une voix autorisée se soit levée. Des centaines de personnes ont été arrêtées et ont disparu, sans qu'aucun organisme d'Eglise ait pu, au moins, leur apporter un soulagement. Certains curés ont trouvé "imprudente" la diffusion de l'encyclique Pacem in terris.

~~Si, dans cette analyse, l'Eglise a souvent été souvent confondue avec la hiérarchie et le clergé, c'est que précisément, l'existence de groupes de laïcs organisés, dans les paroisses, dans les groupements spécialisés, l'incarnation des principes évangéliques dans la vie sociale, culturelle, économique et politique n'existaient qu'à l'état embryonnaire et de façon souvent artificielle. Il n'est donc pas étonnant que la dictature de Duvalier ait pu si facilement démanteler ces institutions qui n'ont pas de racines profondes dans le pays.~~

A l'heure actuelle, la consigne est de survivre. Un travail de rénovation, à la lumière du Concile, se fait, principalement dans le domaine de la liturgie et des traductions en créole (la seule langue parlée par 85% d'Haitiens). Des petits groupes, plus ou moins clandestins, approfondissent les prolongements sociaux-économiques d'un christianisme qui se voudrait dans

REFLEXIONS ET PERSPECTIVES

1.-L'épreuve de la vérité.- Un des bénéfices ~~reçus~~ de la crise que traverse à l'heure actuelle le peuple haïtien est ~~de~~ l'acculer à la lucidité et à l'approfondissement.

Par exemple, si dans cette analyse, l'Eglise a souvent été confondue avec la hiérarchie et le clergé, c'est que, précisément, l'existence de groupes de laïcs organisés, dans les paroisses, dans les groupements spécialisés, l'incarnation des principes évangéliques dans la vie sociale, culturelle, économique et politique n'existaient qu'à l'état embryonnaire et de façon souvent artificielle. Il n'est donc pas étonnant que la dictature de Duvalier ait pu si facilement démanteler ces institutions qui n'ont pas de racines profondes dans le pays.

N'empêche que, soit dans les syndicats, soit dans les groupement<sup>d'</sup> étudiants, soit parmi les prêtres haïtiens, un témoignage de résistance ~~est~~ a pu être donné et continue à l'être, dont les détails ne seront connus qu'après.

Les chrétiens, endormis peut-être jusqu'ici, dans le fonctionnement normal des institutions, apprennent en ces temps de crise, à voir en face les hommes, les problèmes, <sup>les situations.</sup> Des groupes plus ou moins clandestins préparent les lendemains, souvent dans une ambiance de concurrence et de dialogue avec des groupes marxistes. <sup>XX</sup> Une réflexion aigüe sur le rôle du chrétien dans la cité s'opère, approfondissant les prolongements socio-économiques d'un christianisme qui se voudrait dans la vie. Un travail

de rénovation, allant dans le sens d'une incarnation dans les réalités culturelles du pays ( par exemple l'usage intensif du créole -<sup>seule</sup>langue parlée par 85% d'haitiens -) s'opère, à la lumière du concile. <sup>Par exemple</sup> Les pretres haitiens voient ~~xxxx~~ <sup>sans doute</sup> peut-être avec plus de calme que leurs prédecesseurs le problème de l'utilisation ~~xxxxxxxxxxxx~~ du tam-tam (traditionnellement lié au voodoo) dans la liturgie. La crise, en acculant le clergé haitien a prendre ses responsabilités, a fait un tri et opéré une maturation certaine, préparant le moment proche ou ce clergé aura entre ses mains les responsabilités de l'Eglise du pays. A l'heure actuelle (janvier 1966), 32 séminaristes étudient a Port-au-prince, 42 au Canada et 20 pretres et séminaristes en Europe, pendant que des groupes de laics se préparent

2.-L'anachronisme des concordats.- La crise actuelle a mis en relief deux faiblesses majeures de l'Eglise d'Haiti : l'absence d'un épiscopat originaire du pays et la dépendance vis-à-vis de l'Etat. Elles sont plus ou moins liés, car les gouvernements haitiens ont plutot tendance a préférer des évêques étrangers plus "discrets". De toute facon, dans les conjonctures actuelles, les \$30 dollars mensuels que recoivent les pretres s'apparentent tragiquement aux 30 deniers de l'évangile. Quelles que soient les difficultés d'une solution, dans un peuple trop pauvre pour soutenir son clergé, l'Eglise ne peut avoir que des avantages a se dégager le plus vite possible d'une telle liaison avec l'Etat pour conquérir le droit a la parole.

3.- Le dilemme posé a l'eglise ~~xxxx~~ en régime de dictature.

Quand les droits humains sont violés de façon permanente sans même qu'aucun progrès à d'autres plans en soit le ~~fruit~~ fruit, l'Eglise rencontre ce problème : faut-il intervenir, par exemple par une lettre pastorale, au risque de réactions brutales, privant le ~~peuple~~ peuple, brusquement, d'un nombre important de prêtres ? Ou faut-il se taire pour survivre ? La première condition d'une réponse collective est l'unité de l'épiscopat et du clergé, réagissant en corps sur des principes ~~ix~~ clairs. Tel n'a pas été le cas en Haïti. Deuxièmement, sur un plan moins officiel, on attend des ~~xxx~~ officiels de l'Eglise des démarches venant du cœur, par exemple à l'égard des prisonniers politiques, des familles persécutées, et sur des questions aussi tragiques que les tortures. Ici, il y a tout un ensemble d'interventions, de démarches, d'actions clandestines, émergeant à la fonction "prophétique" de l'Eglise. Il apparaît normal, que selon les risques courus et selon les circonstances, certains ~~xxxx~~ soient balayés, pendant qu'une deuxième ligne, plus discrète jusqu'alors, prend la relève. Le peuple chrétien, dans ce régime de terreur et d'arbitraire, veut sentir que les prêtres restent avec lui, exerçant ~~ix~~ une action individuelle (ou à l'échelle des petits groupes) d'animation, de prise de conscience, de réconfort. La prudence ne consiste pas dans de telles conjonctures à ne pas agir, mais à agir intelligemment, efficacement, courageusement. Le cas d'Haïti n'est pas isolé en ~~xxx~~ Amérique latine, ~~à des échelles plus ou moins diverses~~. Il peut servir à d'utiles réflexions concernant des situations analogues.

\*  
Entre ces deux extrêmes,  
il y a place pour toute  
une série d'actions  
et de témoignages